



Fribourg, le 19 août 2025

Avant-projet de loi modifiant la loi sur l'énergie (LEn)

Réponse du Parti socialiste fribourgeois (PSF) à la Consultation

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Le Parti socialiste fribourgeois (PSF) soutient l'avant-projet de loi, qui traduit fidèlement la motion Defferard/Clément ainsi que la volonté exprimée par le Grand Conseil en juin de l'année passée.

Toutefois, le PSF propose de renoncer au seuil de dix bâtiments mentionné à l'alinéa 1, et de soumettre tous les gestionnaires de réseaux thermiques aux dispositions relatives à la transparence. En effet, chaque citoyen·ne devrait pouvoir connaître la manière dont son bâtiment est alimenté en énergie, d'autant plus lorsqu'il ou elle a été contraint·e d'être raccordé·e à un réseau de chauffage à distance. Cet intérêt public l'emporte sur la charge administrative potentielle pour les gestionnaires, laquelle reste très limitée, ceux-ci connaissant déjà la provenance énergétique des réseaux qu'ils exploitent.

De plus, le mix énergétique de ces réseaux peut être amené à évoluer dans le temps. Il est donc d'autant plus essentiel de garantir une transparence continue afin que les usager·ère·s puissent être informé·e·s des changements affectant la composition énergétique de leur approvisionnement.

Il serait en outre opportun de connaître le nombre de réseaux thermiques concernés de part et d'autre de ce seuil de dix bâtiments, ainsi que la proportion de bâtiments qu'ils représentent. Ces informations, absentes du rapport, sont attendues par le PSF pour compléter son analyse.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, à notre considération distinguée.

Pour le Parti socialiste fribourgeois : Léo Tinguely - secrétaire politique